



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN  
Sébastien PLEVEN représenté par Julie LUCCIONI  
Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sandrine RIMBAUD  
Julie FERRAND représentée par Catherine de BONNEFOY

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'Etat chargé de la Défense et des Anciens combattants invite les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les modalités de désignation de ce correspondant défense n'étant précisées par aucune disposition législative ou réglementaire, il revient au maire, seul chargé de l'administration en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT, de procéder, le cas échéant, à une telle désignation, sur laquelle il lui reste loisible de recueillir l'avis du conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Thierry BELADEN, Maire, correspondant défense de la commune d'Ampus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

